

Déclaration pour l'animation socioculturelle :
Affirmer une continuité historique
et affronter les défis actuels
(octobre 2010, amendée en juin 2011)

Suite à la journée du 22 septembre 2009, « Dialoguer sur les enjeux de l'animation socioculturelle », organisée par la Plateforme romande de l'animation et la HETS-Genève, des formateurs impliqués dans l'organisation de cette journée ont senti la nécessité d'affirmer une vision du métier, et pris l'initiative de cette déclaration.

Introduction

La difficulté que rencontrent périodiquement les animateurs socioculturels à faire comprendre leur fonction sociale n'est pas nouvelle. La position dans laquelle ils agissent explique cette difficulté. D'un côté leur action s'inscrit en appui à celle des citoyens et de la société civile: sans la participation des uns et des autres leur pratique n'aurait aucun sens. De l'autre, cette action doit être articulée le plus intelligemment possible aux politiques publiques menées par l'Etat, le sens de leur mission doit être reconnu par les différents acteurs sans quoi ils ne peuvent jouer le rôle de catalyseurs des changements souhaités.

Il y a une quarantaine d'années le Conseil de l'Europe avait donné sa propre définition de l'animation socioculturelle : « Son action » (disait-il) « vise à organiser et à mobiliser des groupes et des collectivités en vue d'un changement social. Elle s'exerce sur la base d'une participation volontaire et démocratique faisant appel à la notion de citoyenneté ». En quarante ans, sous l'effet du néolibéralisme surtout, les contextes politiques ont évolué. Il n'est pas toujours facile de faire reconnaître une telle mission et les pressions sont fortes pour réduire l'animation (comme en d'autres pays l'action communautaire) à un ensemble de prestations plus directement identifiables et mesurables.

L'objet de cette déclaration est de poser l'hypothèse de la continuité de cette fonction sociale qu'est l'animation socioculturelle et de réaffirmer ce qui en constitue le noyau dur. Dans le même temps, il s'agit d'identifier les défis d'une époque fort différente des « Trente Glorieuses » pendant lesquelles l'animation socioculturelle a connu son essor et ses différentes formes d'institutionnalisation.

I. Une continuité historique

Les racines historiques de l'animation socioculturelle peuvent être rattachées à plusieurs mouvements historiques qui se sont nourris mutuellement. Notamment en France : le mouvement sociopolitique de l'éducation populaire, en Amérique du Nord : le développement communautaire et l'animation sociale, au Québec l'action communautaire autonome, en Amérique du Sud : les théories de la libération et d'émancipation de Paulo Freire notamment.

L'animation socioculturelle romande, et principalement genevoise, s'est largement inspirée de l'éducation populaire. Celle-ci vise la démocratisation de l'accès aux savoirs, et par là l'émancipation du plus grand nombre. L'objectif est de se former comme citoyens actifs et responsables par une pédagogie adaptée favorisant la créativité. L'éducation populaire est un moyen et une méthode d'éducation à la citoyenneté. Elle associe une dimension humaniste du développement de l'individu, selon son parcours de vie et son environnement, à une dimension

politique d'émancipation, désireuse d'instaurer une place et un espace de décision à chaque individu dans la société.

L'animation socioculturelle à Genève et en Suisse est ainsi issue de différents courants historiques et théoriques tous liés au développement et à l'émancipation des individus et des groupes. Dans les années 70 la notion de temps libre et de politique des loisirs a certes fait fortement référence, avec la valeur préventive qu'on attribuait à une telle politique. Les développements qui ont suivi ont cependant permis de construire la profession dans une acception plus large en lui donnant des références plus précises. On s'est appuyé en effet sur des notions telles que la gestion de projets, l'éducation informelle, l'accueil libre, la conscientisation, la valorisation des cultures minoritaires, la médiation culturelle, le développement communautaire, l'animation en institution, la démocratie participative,...

En 2001, des professionnels de la Suisse romande ont élaboré, en partenariat avec les lieux de formation un « Référentiel de compétences des métiers de l'animation socioculturelle » (www.anim.ch), suivi d'un rapport relevant la nécessité de renforcer l'identité et la visibilité des pratiques de l'animation socioculturelle sur le plan romand¹. Ce référentiel a constitué une étape importante pour la reconnaissance de ce métier, autant pour le public que pour les décideurs politiques (notamment dans le cadre de la réforme de l'enseignement supérieur voulue par les accords de Bologne). Il donnait à voir l'extension de la profession et son adaptation aux évolutions de la société. Par ailleurs les colloques internationaux de l'animation socioculturelle, initiés à Bordeaux en 2003 sous l'impulsion de Jean-Claude Gillet, ont mis en évidence que l'animation socioculturelle avait de nombreux homologues dans les cinq continents (*développement communautaire, opbauwwerk, éducation informelle,...*). Une fonction sociale liée à l'expression culturelle, à l'organisation et à l'*empowerment* des groupes défavorisés, à la démocratie participative et à l'encouragement de nouvelles solidarités était ainsi confirmée. La profession se donnait les moyens d'une reconnaissance plus large.

II L'ère du soupçon : des questions à prendre à bras le corps

Pour autant la continuité historique du métier d'animateur socioculturelle est-elle assurée, est-elle souhaitable ? Le métier doit-il, pour s'adapter à l'époque, se diviser en spécialités attachées à des besoins plus étroitement définis, comme cela a été le cas en France avec l'apparition des « métiers de la ville » ? Ce que pourrait induire également la sectorialisation des politiques publiques : politique de la jeunesse, des loisirs, de la vieillesse, du handicap, sécurité publique, prévention, insertion professionnelle, production culturelle...

Une action qui se développe dans l'ancrage local et la durée à travers une multitude d'actes et de démarches souvent informelles ou expérimentales est-elle compatible avec les politiques contractuelles menées par les États qui exigent que les « prestations » soient facilement identifiables et mesurables à court terme.

Les femmes et les hommes politiques en fonction joueront-ils la carte d'une politique d'encadrement sécuritaire stigmatisante, éventuellement plus rentable électoralement, qui balaie l'animation socioculturelle et ses efforts d'appui aux populations minoritaires et/ou minorisées dans la poubelle des « utopies humanistes désuètes » ?

¹ Ce processus a permis la création d'une plate-forme romande de l'animation socioculturelle en mars 2004.

Face à ces enjeux d'actualité les rédacteurs de ce texte tiennent à affirmer qu'il s'agit avant tout d'une question de clairvoyance et de courage politique pour tous les acteurs (professionnels, politique et militants de la société civile) : la clairvoyance et le courage d'affirmer que ce qui constitue le noyau dur de l'animation socioculturelle garde toute sa pertinence aujourd'hui. Le courage également d'affirmer que cette forme d'intervention doit encore gagner une reconnaissance publique plus large et, pour ce faire, se positionner plus clairement, affuter ses instruments et ses réponses.

III Le noyau dur de l'animation socioculturelle

En définitive si nous voulons identifier la continuité et le noyau dur de ce métier nous dirons que l'animation a cinq caractéristiques principales qui, combinées, la définissent et la distinguent d'autres formes d'intervention sociale :

- 1) **La libre adhésion** : les individus et les groupes s'investissent librement dans l'action ; ils sont des acteurs et des citoyens à part entière et non des « cibles », des « clients » ou des « usagers » de l'action sociale.
- 2) **La participation** : toute activité ou action est construite **avec** les individus et les groupes qui le souhaitent, la finalité principale en est l'accroissement de leur autonomie individuelle et collective.
- 3) **Le changement social** : les interactions participatives entre individus et groupes visent l'intégration des minorités défavorisées ou précarisées, et donnent la priorité aux dynamiques d'innovation et de changement par rapport aux pressions de normalisation et de résignation face aux différentes formes de souffrance ou de marginalisation sociale.
- 4) **La solidarité au sein d'une communauté diversifiée** : l'animation socioculturelle est « tous publics », elle privilégie les interactions entre groupes de toutes cultures, de tous âges et de tous statuts sociaux. L'essence même du travail est d'éviter la rupture, de favoriser le rapprochement, la compréhension, la complémentarité, la découverte et le partage.
- 5) **La valorisation de la culture**, comme mode d'appartenance, pouvoir d'expression et d'action.

IV L'animation socioculturelle et les défis du temps présent

A l'heure de l'insécurité sociale induite par la globalisation néolibérale et la crise de la société du travail, de la tendance aux replis identitaires et xénophobes, l'animation socioculturelle a un rôle toujours plus important à jouer :

1. Mobiliser les responsabilités collectives et les solidarités de proximité, renforcer les ressources des personnes à travers des formes créatives d'action et de lien social. Ceci à contre-courant de la tendance générale à rendre chaque individu seul responsable de son destin social.
2. Contribuer à maintenir des réseaux de relations permettant des formes, même minimales, d'insertion sociale et d'exercice de la citoyenneté. Ceci particulièrement pour lutter contre l'isolement des personnes, jeunes ou moins jeunes, en déficit d'insertion sociale ou professionnelle.

3. Renforcer les capacités sociales des personnes par des processus collectifs dans lesquels elle associe l'écoute individuelle et l'intégration dans des activités ou/et des groupes. Ceci en étant attentive à la souffrance sociale et aux sentiments de marginalisation qu'expriment les personnes, souffrance et sentiments qui ont leurs racines aussi bien dans la sphère privée que dans les sphères scolaire et professionnelle.
4. Favoriser et multiplier les occasions d'exercer une conception large de l'autonomie (une autonomie réelle et concrète), à savoir : la possibilité d'agir sur son quotidien, de s'associer, d'agir collectivement et d'initier des actions, de participer à la vie publique et de se constituer en interlocuteur des acteurs politiques. Ceci en réponse à la conception dominante de l'autonomie qui tend à réduire cette notion à l'indépendance financière, à l'employabilité et à la civilité minimale que l'on attend des individus, une conception que l'évolution de l'État social tend à propager.
5. Privilégier l'espace local (tout en pensant global)... : le quartier, le village ou la ville qui constituent le premier échelon pertinent d'exercice de la citoyenneté. A cet échelon, tous les habitants sont considérés comme des citoyens et des partenaires potentiels de l'action, quels que soient leurs statuts sociaux, leurs âges ou leurs origines.
6. Remplir dans cet espace d'action trois fonctions inséparables :
 - permettre l'expression des difficultés vécues en termes de qualité de vie et de relations sociales,
 - faciliter la communication entre les différents acteurs sociaux et politiques,
 - promouvoir et appuyer toute action qui permette de créer de la confiance et de la solidarité.
7. Jouer un rôle d'intermédiation entre les différents acteurs : les acteurs politiques et l'administration, les institutions d'action sociale et de formation, la société civile et la vie associative, les habitants. Ce rôle d'intermédiation, constitutif de la fonction sociale qu'exercent les acteurs de l'animation, exigent d'eux une grande clarté dans la complexité et un sens démocratique qui demande à être développé et reconnu par tous. Ils s'emploient à :
 - clarifier à chaque fois les points d'accord et de divergence pour créer la meilleure convergence possible entre les politiques publiques, l'action de la société civile et celle des habitants.
 - rendre possible l'émergence d'une forme de démocratie participative sous des formes souples et mouvantes, en favorisant l'émergence d'espaces publics de communication et d'action au niveau local. Des espaces qui permettent l'expression de l'expérience vécue par les habitants dans les quartiers, la compréhension des enjeux urbains et sociaux, ainsi que les différences de perspectives sur ces enjeux,
 - se constituer en facilitateurs d'une politique de la ville qui mette à disposition des habitants des ressources nécessaires pour prendre et réaliser des initiatives allant dans le sens de l'amélioration de leurs conditions de vie, sur le mode des contrats de quartier,
 - se positionner très clairement face aux différents acteurs, et tout particulièrement face aux habitants et usagers, en explicitant la convergence des missions qui leur sont confiées par leurs différents mandataires : l'État, les communes, les associations porteuses et les habitants, dans le cadre des contrats d'action, formels ou informels auxquels ils sont liés. Rendre ainsi explicite ce qu'on leur demande et la façon dont ils s'emploient à le réaliser avec leurs partenaires.

8. Maintenir le rôle de « passeurs » à l'égard des adolescents et des jeunes adultes : une fonction éducative d'accompagnement vers le statut d'adulte et de citoyen. Les animateurs revendiquent dans ce travail la flexibilité qu'exige un partenariat exercé dans le temps long avec des jeunes qui connaissent un parcours semé de risques, d'errances, d'expérimentation et de confrontations. A ce titre, ils sont des partenaires et des acteurs de toute politique de la jeunesse initiée aux niveaux local, régional, voire national.
9. Ne pas se cantonner dans des appels pieux à la civilité, à la tolérance et au respect des règles. Face aux développements récents de l'intolérance, de la xénophobie, et de nouvelles formes de violence sociale, face aux tensions urbaines qui se font jour épisodiquement, les animateurs s'emploient à :
 - donner une visibilité aux malaises sociaux qui sont en jeu,
 - créer ou maintenir le contact, fût-il conflictuel, entre les différents acteurs,
 - rendre possible le sentiment d'une appartenance commune à travers les actions de quartier,
 - permettre l'émergence d'actions non discriminantes et réellement utiles au regard des souffrances sociales qui s'expriment à travers ces tensions.
10. Favoriser en définitive ***l'action socioculturelle***, inséparablement sociale et culturelle, dans les milieux populaires :
 - en encourageant l'expression des populations et l'émergence de projets participatifs, en partant de leur actualité, de leurs identités culturelles, de leur quotidien, de leurs conditions de vie et de leurs aspirations,
 - en poursuivant le projet de l'éducation permanente, à savoir renforcer le capital culturel des milieux populaires qui forment la majorité de la population à travers des activités formatives, une condition incontournable de leur participation citoyenne
 - en imaginant de nouvelles formes de démocratisation de la culture « consacrée » : d'une part, des formes prenant en compte les obstacles économiques à l'accès aux biens culturels, mais également les obstacles psychologiques, symboliques et cognitifs à cet accès ; d'autre part, des formes pensant la médiation de cette culture de manière *critique* – histoire d'en faire non pas l'outil d'une acculturation mystifiante, mais bien celui d'une émancipation des esprits et des sens.
 - en défendant une démocratie culturelle qui ne se contente pas d'un accès facilité à la culture des élites ou à la culture de masse, mais vise l'encouragement à la création culturelle dans les milieux populaires, sous des formes sans cesse renouvelées.

Joëlle Libois, Ulrike Armbruster Elafiti, Etienne Rouget, Danièle Warynski, Roland Junod, Mathieu Menghini